

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4961>



2015-2016

ELECTIONS DANS LA FSU : modalités de vote

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: mercredi 11 novembre 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Depuis le 5 novembre, le vote interne FSU a commencé.



Nous vous en rappelons ci-dessous les modalités. Si vous ne l'avez pas encore mis en place, nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que **la période de vote prend fin impérativement au 26 novembre et qu'il convient d'adresser les résultats (et/ou les votes non dépouillés) immédiatement au SNES 21 à Dijon.**

Vote FSU

Tous les 3 ans, la fédération à laquelle appartient le SNES, la FSU, tient son Congrès.

C'est l'occasion pour chaque syndiqué de s'exprimer sur les 3 ans écoulés.

Le supplément au POUR national n°187 d'octobre 2015, reçu à domicile, contient [le rapport d'activité national et les cinq listes d'orientation](#)

Trois votes sont proposés :

- **un vote sur l'orientation nationale fédérale (vote par tendance)** : chaque syndiqué-e exprime un choix d'orientation entre cinq listes. Le résultat de ce vote sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances.
- **un vote sur le rapport d'activité national fédéral** (voir supplément bulletin POUR n°187) : chaque syndiqué-e exprime une appréciation globale sur l'activité fédérale des trois années écoulées et un jugement particulier sur deux questions (« fenêtres ») qui font plus débat. Chacun-e doit exprimer sa préférence pour l'une des 2 rédactions proposées.
- **un vote sur l'orientation fédérale départementale** (voir bulletin spécial FSU Côte d'Or n° 132 d'octobre 2015).

NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE VOTE ENVOYE AVEC LE COURRIER DE S1 N°3 car il ne concerne que des votes non départementaux

Il s'agit donc d'organiser le vote dans les S1 qui comptent plus de 2 adhérents.

Voici le matériel de vote :

- bulletin de vote
- liste d'émargement à remplir
- PV de dépouillement

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

bulletin vote FSU 2015

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

liste d'émargement vote FSU 2015

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

PV dépouillement vote FSU 2015

Comment faire pour voter ?

Le vote est individuel et secret. Il a lieu entre le 05 et le 26 novembre.

Il devra être effectué sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure comportant au dos les NOM, qualité, syndicat et signature. Le vote sera à l'intérieur dans une enveloppe vierge.

S'il y a plus de 2 votants, le S1 effectue le dépouillement et renvoie le PV de dépouillement, accompagné de la liste d'émargement, au SNES 21 - 6, allée cardinal de Givry 21 000 Dijon dès la fin de la période de vote. **Il est impératif de renvoyer immédiatement ces documents pour qu'ils puissent arriver avant le dépouillement général qui aura lieu le lundi 30 novembre.**

Si vous avez la possibilité de les scanner, vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante : snes21@dijon.snes.edu.

Attention : peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation 2014 – 2015 et les nouveaux adhérents de 2015 – 2016 à la date du vote.

En cas de doute sur la syndicalisation d'un collègue, transmettre l'enveloppe contenant son vote, non ouverte, car tout vote de collègue non à jour entraîne la nullité de la totalité des votes de l'établissement.

Les responsables de section syndicale peuvent aussi aller sur le site du SNES national, espace militants, listes d'adhérents et cliquer sur « liste des adhérents » (mais pas sur "liste élections", qui ne contient que les nouveaux syndiqués de cette année scolaire).

S'il y a moins de 2 votants, adresser directement les votes, sans les dépouiller, à la même adresse.

Merci de votre participation.

